

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement Séance ordinaire du lundi 11 mars 2024 Résolution: CA24 22 0056

Proclamation reconnaissant mars, Mois de la sensibilisation au myélome multiple

Attendu que le myélome multiple est un cancer qui prend naissance dans les plasmocytes, un type de globules blancs qui fabriquent des anticorps aidant à combattre les infections et se retrouvant principalement dans la moelle osseuse et dans certains autres tissus et organes;

Attendu que selon la Société canadienne du cancer, plus de 4 000 personnes ont reçu un diagnostic de myélome multiple en 2022, soit 11 personnes par jour;

Attendu que, selon un récent rapport de Statistiques Canada, l'incidence du myélome augmente maintenant à un rythme plus rapide que tout autre type de cancer chez les hommes, et est le deuxième cancer ayant la plus forte croissance chez les femmes;

Attendu que le myélome frappe des gens de 20 à 90 ans;

Attendu l'importance de sensibiliser davantage la population à ce cancer qui demeure encore à ce jour incurable et est la deuxième forme la plus répandue de cancer du sang;

Attendu l'importance de sensibiliser et de conscientiser la population à cette maladie dévastatrice, afin qu'on puisse détecter et traiter plus tôt les nouveaux cas;

Attendu qu'en 2022, un nombre record de municipalités au Canada ont reconnu le mois de mars comme le Mois de la sensibilisation au myélome multiple;

Attendu que l'objectif de Myélome Canada soit d'étendre cette reconnaissance à l'échelle nationale;

Il est résolu :

Que le maire Benoit Dorais proclame mars, Mois de la sensibilisation au myélome multiple;

D'inviter d'autres municipalités à adhérer à la campagne de sensibilisation 2024 afin qu'un plus grand nombre de personnes soient vigilantes face aux signes et symptômes, souvent vagues, favorisant un diagnostic précoce.

Maire d'arrondissement	Secrétaire d'arrondissement
Benoit DORAIS	Sylvie PARENT
10.13	
ADOPTEE A L'UNANIMITE	

Signée électroniquement le 14 mars 2024